

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 3 juin 2014 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
M ^{me}	Lorraine Séguin	conseillère siège #2
M.M.	Fernand Bédard	conseiller siège #3
	René Caron	conseiller siège #5
M ^{me}	Claudette Fournier	conseillère siège #6

Sont absents :

M.	Daniel Demers	conseiller siège #1
M ^{me}	Andréanne Auger	conseillère siège #4

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M^{mcs} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et Marie-Hélène Arseneau, commis de bureau.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.
RÉSOLUTION #2014-06-256

M. Fernand Bédard propose d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

8.2 : Côte du Quai - Sécurité;

8.3 : Avis de Motion – Règlement relatif à la sécurité à la côte du Quai.

tout en laissant le point « Questions diverses » ouvert. La proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 MAI 2014 :
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 20 MAI 2014 :
 - 4.1 Approbation;
 - 4.2 Suites;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 6.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 6.2 Bureau municipal – Location;
 - 6.3 Congrès – Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - 6.4 Vérification comptable :
 - 6.4.1 Paiement des honoraires 2013;
 - 6.4.2 Demande de soumission;
7. GESTION FINANCIÈRE :
 - 7.1 Présentation des comptes;
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 8.1 Premier répondant – Entente avec Parisville;
9. TRANSPORT :
 - 9.1 Contrat – Déneigement et entretien des voies d'accès et trottoirs;
 - 9.2 Demande – Enlèvement de bordure de rue;
 - 9.3 Demande d'autorisation de passage;
10. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 10.1 Réseaux d'aqueduc et d'égouts;
 - 10.2 Contrat de gestion des matières résiduelles;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 10.3 Collecte – Produits électroniques;
11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 11.1 Rapport de permis émis en mai 2014;
 - 11.2 Adoption de Règlement :
 - 11.2.1 Règlement # 116-2014 de contrôle intérimaire;
 - 11.2.2 Règlement # 117-2014 modifiant le plan d'urbanisme # 95-2012;
Premier projet
 - 11.3 Dérogation mineure – 987, route Marie-Victorin;
12. LOISIRS ET CULTURE :
 - 12.1 Demande du Comité des dîners communautaires;
13. QUESTIONS DIVERSES;
14. PÉRIODE DE QUESTIONS;
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 MAI 2014

3.1 Approbation RÉSOLUTION #2014-06-257

Sur proposition de M^{me} Claudette Fournier, le procès-verbal de la séance du 6 mai 2014 est approuvé et adopté à l'unanimité des conseillers présents avec dispense de lecture.

3.2 Suites

Aucune

4. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 20 MAI 2014

4.1 Approbation RÉSOLUTION #2014-06-258

Sur proposition de M. René Caron, le procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 est approuvé et adopté à l'unanimité avec dispense de lecture.

4.2 Suites

Aucune.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, M^{me} France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 3 juin 2014 et répond aux questions des membres du conseil.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

M. Christian Baril, maire, fait un bref suivi des dossiers traités à la MRC de Bécancour.

- Direction générale (MRC et CLD) ;
- Zones exposées aux glissements de terrain;

6.2 Bureau municipal - Location RÉSOLUTION #2014-06-259

Considérant que le bail pour le bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin se termine le 31 juillet 2014;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'offre de services des Immeubles Guillemette s.e.n.c. datée du 27 mai 2014:

- 5 ans : soit du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2019, au coût de 900 \$ plus taxes applicables.
- Une clause de retrait indiquant qu'à partir de la 2^e année complétée, l'une ou l'autre des parties pourrait mettre fin au contrat après 6 mois de préavis.

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser :

- La reconduction pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} août 2014, le bail de location du bureau municipal situé au 1596, route Marie-Victorin avec les Immeubles Guillemette s.e.n.c.;
- La clause de retrait indiquant qu'après la 2^e année complétée l'une ou l'autre des parties peuvent mettre fin au contrat après un 6 mois de préavis ainsi que pour les 3 années subséquentes;
- Le coût de la location de 900 \$ / mois plus les taxes applicables pour la même superficie et mêmes conditions que les années antérieures.

6.3 Congrès – Fédération québécoise des municipalités (FQM) RÉSOLUTION #2014-06-260

Sur proposition de M^{me} Lorraine Séguin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation du Maire M. Christian Baril, au congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014, au coût de 650 \$ plus les taxes applicables. Les frais de transport et de subsistance sont remboursables sur présentation des pièces justificatives.

6.4 Vérification comptable

6.4.1 Paiement des honoraires 2013 RÉSOLUTION #2014-06-261

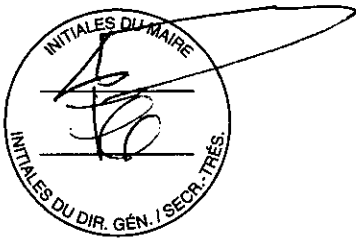
Considérant la facturation de la firme Raymond Chabot Grant au montant de 9225 \$ incluant un frais additionnel de 425 \$ pour des travaux supplémentaires demandés par le ministère;

Il est proposé par M. Fernand Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les frais additionnels de 425 \$ et d'autoriser le paiement de la facture au montant de 9225 \$ plus les taxes applicables (incluant 950 \$ pour les l'entente des eaux usées).

6.4.2 Demande de soumission RÉSOLUTION #2014-06-262

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une soumission auprès de la firme comptable Raymond Chabot Grand Thornton, afin de conclure de gré à gré, un contrat de services professionnels pour la réalisation des travaux suivants pour les exercices 2014 et 2015 :

- La vérification comptable;
- La vérification pour la reddition de comptes du programme d'aide à l'entretien du réseau routier;
- La vérification pour la reddition de comptes du Régime de compensation pour la collecte sélective;
- Préparation des déclarations de revenus des corporations et annexes pertinentes;
-



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- La préparation des états financiers de l'Entente inter municipale de l'assainissement des eaux usées;
- Présentation des états financiers;

Les montants devront être détaillés selon les items listés dans la demande de soumission.

7. GESTION FINANCIÈRE

7.1 Présentation des comptes

RÉSOLUTION #2014-06-263

Il est proposé par M^{me} Lorraine Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses d'administration courantes de la municipalité, les chèques numéros 2014 00 237 à 2014 00 293 inclusivement ainsi que les rémunérations effectuées par dépôts directs, tel que décrit à la liste déposée aux archives sous la cote 1-5-3/04, document 2014-06, pour un total de 163 672,49 \$.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Premier répondant – Entente avec Parisville

RÉSOLUTION #2014-06-264

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a un service de premiers répondants depuis plus de 15 ans;

Considérant que M. Francis Béland, responsable des premiers répondants souhaite rencontrer la municipalité de Parisville pour leur offrir le service de premiers répondants;

Considérant qu'à l'intérieur de 10 minutes, il est possible de couvrir une distance de 8 kilomètres ainsi la municipalité de Parisville serait en grande partie couverte dans ce laps de temps;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Francis Béland, responsable du service des premiers répondants, pour aller rencontrer la municipalité de Parisville pour connaître leur intérêt à se joindre à la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour le service de premiers répondants.

8.2 Côte du Quai - Sécurité

RÉSOLUTION #2014-06-265

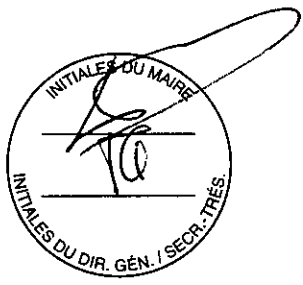
Considérant que l'an passé à la date du 23 juin, suite à une invitation « facebook », il y avait environ 800 personnes à la plage pour célébrer la Fête nationale.

Considérant que la municipalité veut limiter les désagréments pour l'année 2014 en mandatant une firme offrant des services de sécurité pour faire la sécurité en haut de la côte du Quai pour les dates du 23 et 30 juin prochains en interdisant ;

- La circulation avec des véhicules motorisés dans la côte du Quai;
- Les contenants de verre.

Il est proposé par M^{me} Lorraine Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater une firme offrant des services de sécurité pour faire la sécurité en haut de la côte du Quai et d'en autoriser la dépense.

Il est de plus résolu d'en informer les responsables du club nautique d'Eschaillons et les propriétaires.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

8.3 Avis de motion – Règlement relatif à la sécurité à la côte du Quai **RÉSOLUTION #2014-06-266**

Avis est donné par M. René Caron qu'il sera déposé pour adoption à une séance subséquente du Conseil, un règlement ayant pour objet la sécurité à la côte du Quai.

9. TRANSPORT

9.1 Contrat – Déneigement et entretien des voies d'accès et trottoirs **RÉSOLUTION #2014-06-267**

Sur proposition de M. Fernand Bédard, il est proposé à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de soumissions, par invitation, pour le déneigement et l'entretien des voies d'accès et des trottoirs de la municipalité. La demande de soumissions a 2 options soit : l'option #1 pour une période de 1 an (période hivernale 2014-2015) et l'option #2 pour une période de 3 ans soit : 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017.

Les soumissions sont reçues jusqu'au 26 juin prochain à 11 h.

9.2 Demande – Enlèvement de bordure de rue **RÉSOLUTION #2014-06-268**

Considérant que M. Mario Héroux a demandé un permis pour construire un nouveau garage dans le stationnement de sa propriété au 987, route Marie-Victorin;

Considérant que pour accéder à son nouveau garage, la bordure de ciment de la route se doit d'être enlevée;

Considérant la demande déposée par M. Héroux pour abaisser la bordure de ciment sur une longueur de huit mètres au 987, route Marie-Victorin afin de permettre d'accéder à son nouveau garage;

Considérant que les dépenses encourues pour effectuer de tels travaux sont aux frais du demandeur;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité de voir à faire exécuter les travaux pour abaisser la bordure de ciment au 987, route Marie-Victorin sur une longueur de 8 mètres. La demande de soumission ainsi que la supervision des travaux sont sous la responsabilité de l'inspecteur municipal.

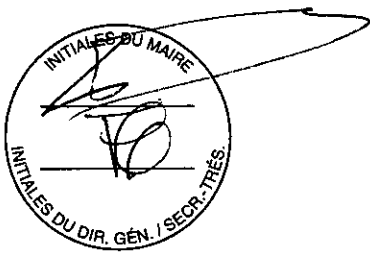
9.3 Demande d'autorisation de passage **RÉSOLUTION #2014-06-269**

Considérant que pour une huitième année consécutive, un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise un Défi-Vélo au profit d'Opération Enfant Soleil le vendredi 22 août prochain;

Considérant que ledit Défi-vélo passe dans notre municipalité;

Considérant que pour recevoir le permis du ministre des Transports du Québec, le ministère demande l'autorisation de toutes les municipalités faisant partie du parcours;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage dans notre municipalité Défi-vélo au profit d'Opération Enfant Soleil, organisé par des pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix, le vendredi 22 août prochain.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Réseaux d'aqueduc et d'égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mai 2014 est de 395,97 m³ (87 112 gallons impériaux).

10.2 Contrat de gestion des matières résiduelles RÉSOLUTION #2014-06-270

Considérant que le contrat de matières résiduelles contracté avec l'entrepreneur Gaudreau Environnement inc. prend fin le 31 décembre prochain;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite continuer de participer collectivement avec les 8 autres municipalités soit : Fortierville, Leclercville, Lotbinière, Parisville, Sainte-Croix, Sainte-Françoise, Saint-Antoine-de-Tilly et Villeroy aux services de collectes, de transports et de traitements des matières résiduelles;

Sur proposition de M^{me} Lorraine Séguin, il est proposé à l'unanimité des conseillers présents de continuer de participer collectivement aux services de collectes, de transports et de traitements des matières résiduelles avec les 8 autres municipalités nommées ci-dessus.

Il est également résolu de mandater la municipalité de Lotbinière de procéder au processus d'appel d'offres pour la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

10.3 Collecte – Produits électroniques RÉSOLUTION #2014-06-271

Considérant que selon le Règlement sur la récupération/valorisation des produits par les entreprises, il est nécessaire d'effectuer la récupération des produits électroniques;

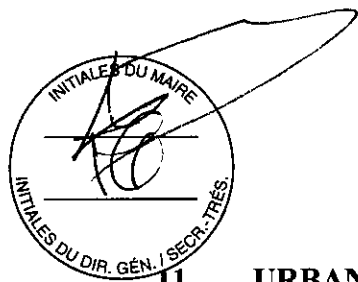
Considérant que ARPE-Québec est l'organisme reconnu par Recyc-Québec pour gérer le programme de récupération et de recyclage de produit électronique;

Considérant qu'en passant par ARPE-Québec, la population a l'assurance que les produits électroniques seront détournés des sites d'enfouissements ou de l'exportation illégale vers les pays en développement. Les appareils électroniques sont acheminés pour le réemploi, la remise en état ou le recyclage de manière sûre et respectueuse de l'environnement. Nous assurons une gestion de la matière de manière écologique et responsable par rapport à l'environnement grâce aux recycleurs qualifiés par le BQR;

Considérant que le réseau CFER a accepté, à la demande de ARPEC-Québec, sur la base d'un projet pilote, de mettre en place un système de collecte, de ramassage, de récupération et de recyclage des produits électroniques;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la directrice générale à faire une demande auprès de ARPE-Québec pour avoir un dépôt pour la collecte de produits électroniques en fin de vie utile au bureau municipal;
- De prendre entente avec le réseau CFER, pour la mise place du système de collecte, de ramassage, de récupération et de recyclage des produits électroniques;
- D'autoriser la directrice générale, M^{me} France Grimard, à signer tous les documents relatifs à ces transactions.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

11. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1 Rapport des permis émis en mai 2014

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 14 permis ont été émis au cours du mois de mai 2014, pour un montant de 353 500 \$.

11.2 Adoption de Règlement

11.2.1 Règlement # 116-2014 de contrôle intérimaire RÉSOLUTION #2014-06-272

Considérant que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a déposé un avis de motion, tel qu'adopté sous le numéro 2014-05-236 pour y modifier le contenu de l'objectif relatif à la protection des personnes et des biens dans les zones exposées aux glissements de terrain et aux inondations;

Considérant que la MRC de Bécancour a entrepris une modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de revoir le cadre normatif visant à régir l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant que suite à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma révisé, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent verra à intégrer les dispositions dudit règlement;

Considérant que la municipalité a adopté, lors de la séance du 6 mai 2014, une résolution de contrôle intérimaire restreignant temporairement l'émission de permis relative aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux demandes d'opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation;

Considérant que le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 112.2 et 112.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), un règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones exposées aux glissements de terrain;

Considérant que ledit règlement sera en vigueur jusqu'à son abrogation;

Considérant qu'une copie du règlement 116-2014 a été remise aux membres du conseil le 30 mai 2014 conformément à l'article 445 du code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

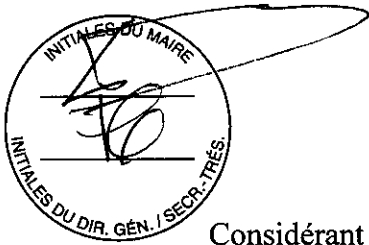
Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de M. Fernand Bédard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement de contrôle intérimaire 116-2014.

11.2.2 Règlement # 117-2014 modifiant le plan d'urbanisme # 95-2012 Premier projet RÉSOLUTION #2014-06-273

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est entré en vigueur le 28 juin 2012;

Considérant que la MRC de Bécancour a entrepris les démarches de modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer la nouvelle cartographie et le cadre normatif applicable dans les zones exposées aux glissements de terrain;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est soucieuse à l'égard des zones à risque, et ce, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens;

Considérant que dans ce cadre, la municipalité désire modifier son plan d'urbanisme;

Considérant que l'avis de motion devant précéder l'adoption du règlement a été donné lors de la séance du conseil de la municipalité tenue le 6 mai 2014;

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 117-2014 a été remise aux membres du conseil le 30 mai 2014 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de M. Fernand Bédard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le projet de règlement numéro 117-2014 concernant la modification du plan d'urbanisme.

11.3 Dérogation mineure – 987, route Marie-Victorin **RÉSOLUTION #2014-06-274**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par M. Mario Héroux propriétaires du 987, route Marie-Victorin, le 1 mai 2014;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant la recommandation, résolution CCU-2014-12, du comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M^{me} Claudette Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par Mario Héroux pour sa propriété au 987, route Marie-Victorin afin de permettre la construction d'un garage dans la cour latérale à 1 mètre de la limite de propriété alors que règlement de zonage #96-2012 prévoit une marge minimale de 1,5 mètre.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande du Comité des dîners communautaires **RÉSOLUTION #2014-06-275**

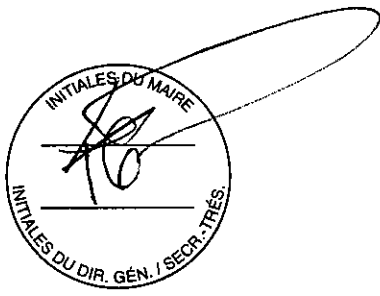
Considérant la tenue de dîners communautaires à tous les 3^{es} mercredis du mois;

Considérant que plusieurs résidents assistent à cette activité;

Considérant le dépôt d'une demande pour l'achat et l'installation de 2 lave-vaisselles portables pour améliorer la qualité du service et faciliter le déroulement de l'activité.

Il est proposé par M. Fernand Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser :

- L'achat d'un lave-vaisselle portatif usagé au montant de 100 \$.
- La dépense pour convertir un lave-vaisselle encastré en lave-vaisselle portable.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

13. QUESTIONS DIVERSES

- Borne électrique – pancarte de non-stationnement

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres répondent aux questions et prennent note des opinions émises par les citoyens sur le sujet suivant :

- Objets recyclables – dépôt de piles à la pharmacie (possibilité d'avoir un dépôt au bureau municipal);
- Sable dans les rues (lors du déneigement);
- Ancien camion des premiers répondants;
- Abris temporaires.

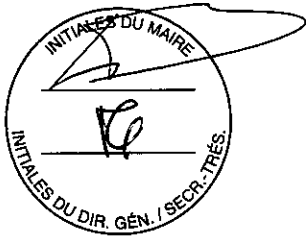
15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2014-06-276

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 30 sur proposition de M. René Caron.

France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière

Christian Baril
maire



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR

RÈGLEMENT NO 110-2014

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE
DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT RÉVISÉ**

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le conseil la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a adopté le 1^{er} novembre 2011 le règlement 093-2011 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent »

Attendu que Toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu' un avis de motion a été donné le 7 janvier 2014;

Il est proposé par M^{me} Andréanne Auger et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le règlement 110-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent révisé soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : TITRE

Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent révisé.

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;